flashactu

06.08.2014

Billets à réduction non commerciale : éléments d'information sur l'accès aux billets et leur utilisation

Une réunion avec les organisations syndicales sur l'analyse de l'activité GP s'est tenue le 16 juillet 2014. La direction a apporté des éléments d'information concernant l'accès aux billets à réduction non commerciale et leur utilisation.

Disponibilité des billets R1 :

Conformément aux engagements pris, le développement informatique permettant d'offrir une meilleure accessibilité aux R1 malgré la fermeture des classes tarifaires associées aux passagers commerciaux a été déployé en juin 2013. Dans un premier temps, le développement concernait l'ensemble des liaisons Paris-province métropolitaine et Paris-Europe. Les routes bases-provinces ne bénéficiaient pas de cette amélioration, compte tenu du faible volume de passagers et des lourdeurs techniques associées. Depuis le 10 juin 2014, l'ensemble du réseau Air France bénéficie de cette amélioration.

Lancé en septembre 2013, l'outil complémentaire d'aide à la décision développé sur le long-courrier permet d'ajuster l'accès aux classes hébergeant les R1 quelques semaines avant le départ, et en fonction des prévisions de demande. Il est désormais opérationnel et utilisé sur les lignes long-courrier à fort volume R1.

Au global du réseau Air France, sur la période de janvier à mai 2014, on constate une augmentation de + 4% des passagers R1 transportés par rapport à l'année dernière, malgré une baisse de l'offre globale de - 5%. La progression des réservations R1 sur le court et moyen-courrier se fait principalement en R1 Low (+ 10%) et confirme ainsi une meilleure disponibilité.

Par ailleurs, dans un contexte de baisse de l'offre commerciale et d'amélioration des remplissages, l'augmentation des réservations R1 en correspondance à CDG (+ 10%) constatée pour l'été 2014, est le résultat de la meilleure disponibilité offerte depuis la mise en place de Karma (nouveau système d'informations utilisé par le RM).

Quel que soit le réseau, les billets réservés sont utilisés principalement pendant le week-end et les congés scolaires.

Mesures destinées à améliorer l'enregistrement des billets non réservés R2 :

Un développement informatique, attendu au début de l'année 2015, a été demandé pour permettre l'enregistrement en ligne sur le site Air France, 5 heures avant le départ du vol. Selon l'état du vol, il y aura émission d'une carte d'accès à bord en liste d'attente ou confirmée.

Traitement à l'aéroport :

- **Traitement des GP en liste d'attente :**
  A Roissy-Charles de Gaulle, la confirmation des listes d'attente se fait en salle d'embarquement dans les mêmes conditions que celles appliquées aux clients commerciaux et en fonction du remplissage du vol.
  A Orly et dans les escales de Province, la confirmation des listes d'attente se fait en salle d'embarquement quand cela est possible (BOD, NCE, TLS par exemple) et à l'enregistrement pour les autres escales (dans ces escales, le circuit pour se rendre en porte d'embarquement est compatible avec un départ à l'heure de l'avion). Dans tous les cas, le traitement des GP en listes d'attente se fait dans les mêmes conditions que celles appliquées aux clients commerciaux en liste d'attente dans ces escales.
- **Traitement du R2 no show non enregistré (billet non réservé) :**
  La fonctionnalité de report du listage sur le prochain vol dans une fenêtre de 3 heures est prévue être mise en service le 22 septembre 2014. Le report automatique des demandes de jump seats est planifié pour le 1er trimestre 2015, en fonction de l'avancement des travaux chez Amadeus.
- **Traitement du go show (billet réservé) :**
  Le système ALTEA DC permet d'enregistrer, quel que soit le mode d'enregistrement, (en ligne, à la borne libre-service ou au comptoir) le passager S1 ou R1 sur un vol partant plus tôt que celui sur lequel il est réservé, dès lors que la classe de réservation du billet est ouverte à la vente. En revanche, si la classe de réservation du billet est fermée à la vente, le go show est autorisé uniquement s'il y a de la disponibilité dans la cabine de transport. Le passager devra alors se présenter au comptoir enregistrement de l'aéroport. Une évolution système est en cours d'analyse afin de permettre, courant 2015, un traitement du go show S1 et R1 sur la chaine libre-service.
- **Mesures visant plus particulièrement les PN en fonction :**
  L'accès au PIF personnel du Terminal 2F Ouest dédié à CDG est autorisé au personnel navigant en retour de fonction et en uniforme à partir de 7h30 le matin.
  Par ailleurs, certaines mesures comme le traitement des bagages des PN en fonction ayant une continuation en R1 ou l'extension aux escales françaises de la limitation à 18 kg du poids des bagages cabine des PN en fonction (en uniforme) comme cela est déjà fait sur CDG sont en cours de résolution pour la fin de l'année. L'utilisation des jump seats en lien

avec la limitation du Certificat de Navigabilité (CDN) est en cours d'études, ce point nécessitant des dérogations auprès des autorités françaises.

Air France confirme son souhait de maintenir un dialogue continu avec les organisations syndicales. Une nouvelle réunion est prévue au début du mois de décembre 2014.